
DECRET N° 2017/285 **DU** 08 JUIN 2017
portant nomination du Directeur Général de la Caisse Autonome
d'Amortissement (CAA).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
- Vu** le décret n° 85/1176 du 28 août 1985 créant et organisant la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **EVINA OBAM Richard** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).

Article 2 .- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 08 JUIN 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

